

DRIEE ILE-DE-FRANCE

SERVICE NATURE, PAYSAGE ET RESSOURCES

PÔLE ESPACES ET PATRIMOINE NATURELS

7^e Journée annuelle d'échanges du réseau Natura 2000 francilien

4 décembre 2018



Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

Synthèse

Table des matières

Mots d'accueil.....	3
Actualités Natura 2000.....	4
Le réseau Natura 2000 en Île-de-France.....	4
Les chiffres clés 2018.....	4
La mission Natura 2000 à la DRIEE.....	4
Échanges et contributions animateur/DRIEE.....	5
Formulaires Standards de Données.....	5
Échanges et contributions animateur/DRIEE.....	5
Mesures de gestion.....	5
Changements 2018.....	5
Mouvements de personnes.....	5
Modifications/extensions de périmètres.....	5
Perspectives 2019.....	6
Actualités nationales Natura 2000.....	7
Le réseau Natura 2000 en chiffres.....	7
Orientations prioritaires.....	7
Objectifs de conservation et mesures prioritaires.....	8
La mise à jour des FSD.....	8
Actualités régionales Natura 2000.....	8
Les sous-mesures Natura 2000 mises en œuvre en Île-de-France.....	8
La consommation budgétaire 2018 et les enjeux pour l'année 2019.....	9
Les évolutions des modalités de travail.....	9
Échanges avec la salle.....	9
Interventions et échanges sur les enjeux Natura 2000 franciliens pour un partage d'information à l'attention des acteurs de Natura 2000 en Ile-de-France (animateurs et partenaires) et des structures partenaires.....	11
Retour sur l'enquête concernant les mesures de gestion dans le cadre des reportages communautaires Directive Habitats, Faune, Flore et Directive Oiseaux.....	11
Évaluation de l'efficacité des mesures Natura 2000.....	14
Tour d'horizon des habitats agropastoraux d'Île-de-France, état d'avancement des connaissances.....	16
Application du protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles franciliennes sur le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine (91).....	18
Présentation de la nouvelle liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France, déclinaison sur les périmètres Natura 2000.....	21
Clôture de la matinée.....	25
Sigles.....	27

Mots d'accueil

Joanne ANGLADE-GARNIER

Syndicat mixte de l'île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

L'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines s'étend sur 600 hectares. Elle fait partie des douze bases de plein air et de loisirs d'Île-de-France. Créée au début des années 1970, elle propose de nombreuses activités : voile, centre équestre, parcours dans les arbres, etc.

La particularité du site Natura 2000, « Etang de Saint-Quentin » (Zone de protection spéciale, Directive oiseaux), créé en 2003, est de recouvrir parfaitement les limites géographiques de la réserve naturelle qui se situe à l'ouest de l'étang de Saint-Quentin, dont la superficie atteint 120 hectares. Cette Réserve Naturelle Nationale s'étend sur 87 hectares et a été classée ZPS en 2003.

Leurs intérêts sont ornithologiques avec 260 espèces d'oiseaux ayant pu être observées depuis la création de la réserve naturelle en 1986, comme le Blongios nain, la Mouette mélanocéphale ou la Sterne pierregarin.

Depuis la création de la réserve et du site Natura 2000, l'île de loisirs, désignée comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Étang de Saint-Quentin », assure leur gestion.

Nous avons mis en œuvre 3 contrats « Natura 2000 » pour favoriser la reproduction du Blongios nain entre 2013 et 2016. Les résultats de cette opération vous seront expliqués cette après-midi lors de la visite de terrain.

La particularité de cette zone tient aux conciliations d'usages qu'il convient de mettre en œuvre entre, d'une part, la volonté d'accueillir un public nombreux en quête d'activités récréatives, sportives et culturelles, et, d'autre part la nécessité de protéger une nature riche et remarquable en Ile-de-France.

Notre équipe compte cinq personnes. Je suis la conservatrice du site et Julien Godon est l'animateur Natura 2000. Il s'occupe donc de mener à bien l'animation du site et conduira, avec moi-même, la visite de terrain prévue dans l'après-midi.

Aurélie VIEILLEFOSSE

Directrice adjointe, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Je vous remercie de nous accueillir pour cette traditionnelle journée Natura 2000. L'objectif est de se rencontrer et de faire vivre notre réseau régional Natura 2000 au moins une fois par an. En Île-de-France, Natura 2000 couvre 35 sites, soit un peu plus de 8 % du territoire (pour une moyenne de 12 % au niveau national). Notre budget représente environ 800 000 euros, dont 45 % proviennent de l'État, le reste se répartissant entre les fonds européens et les collectivités. Depuis 2017, deux extensions de sites ont été réalisées : une première sur la vallée de l'Epte, et une seconde sur le Petit Morin.

Je tiens également à vous remercier pour la remontée de vos données « habitats et espèces d'intérêt communautaires », grâce auxquelles nous avons pu mettre à jour les Formulaires Standard de Données (FSD). Nous souhaitons communiquer de plus en plus sur les actions Natura 2000 et les effets de gestion des différents sites. Vos données sont importantes pour convaincre les différents acteurs de l'intérêt du réseau.

Pour ce qui est du budget, l'essentiel du passif a été résorbé grâce à un travail sans relâche. Nous allons nous évertuer à professionnaliser encore davantage les processus. Enfin, il ne faut pas hésiter à solliciter des aides pour programmer des contrats Natura 2000, car nous avons la chance de disposer de fonds européens.

Actualités Natura 2000

Le réseau Natura 2000 en Île-de-France

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet Natura 2000 à la DRIEE

Romain Clément-Palleg ne peut malheureusement être parmi nous aujourd'hui, mais je tiens à le remercier devant vous pour toute son implication dans l'organisation de cette journée.

- Les chiffres clés 2018

Le réseau Natura 2000 occupe 18,2 % de la surface terrestre de l'Union européenne et 12,9 % de la surface terrestre du territoire national. Pour information, Natura 2000 occupe 34 % de notre surface marine métropolitaine, la France arrive en second après l'Angleterre pour le marin !.

Les 8,55 % du territoire francilien en Natura 2000 s'expliquent par le taux élevé d'urbanisation en Île-de-France.

Dans le cadre du transfert de la mission d'animation aux collectivités, on compte 14 structures porteuses pour 28 sites Natura 2000, les 9 sites restants sont portés par l'État (2 par un fonds de concours et 7 dépourvus d'animateur). A ce jour, interviennent 18 animateurs Natura 2000, certains sur plusieurs sites, d'autres en co-animation.

Sur ces sites, le régime de propriété est à 54,5 % privé et à 42,3 % public. A noter, qu'1/4 provient du domaine public de l'État, notamment avec les forêts domaniales de Rambouillet et Fontainebleau.

- La mission Natura 2000 à la DRIEE

Notre équipe opérationnelle est composée de :

- Gisèle Clervil, notre incontournable gestionnaire financière, à mi-temps sur Natura 2000, et plus particulièrement sur l'instruction complexe des dossiers de financement de l'animation ;
- Fatma Aouici-Gloubi, à 1/6 du temps sur N2000, en charge notamment de la base de données des FSD ;
- Romain Clément-Palleg, arrivé en mai 2018 et motivé sur N2000, m'accompagne sur le pilotage et l'animation régionale, nous formons à ce jour un binôme efficace ! ;

La carte ci-après vous montre notre répartition des 35 sites N2000, vision vie des sites ;

- Et, Stéphane Lucet, notre responsable du Pôle Espaces et Patrimoine Naturel que l'on n'hésite pas à solliciter si besoin.

Pour mieux communiquer et avoir la même information, nous avons mis en place une messagerie régionale partagée : natura2000.driee@developpement-durable.gouv.fr

Et la carte des sites

- **Les équipes en charge du pilotage départemental**

Pour rappel, les services environnement/pôles ou unités milieux naturels des DDT sont les référents Natura 2000 locaux, notamment dans la mise en œuvre des Documents d'Objectifs et de la gestion des sites, et du suivi des évaluations des incidences, en lien avec la DRIEE. Elles sont également en charge de la gestion des contrats Natura 2000.

- Échanges et contributions animateur/DRIEE

- Formulaires Standards de Données

Grâce à vos contributions, toutes les ZPS ont été mises à jour, en lien avec la validation scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Nous attendons maintenant un arrêté ministériel balai sanctionnant sept nouvelles espèces pour la région Ile-de-France, dont : la Cigogne noire, nicheuse possible dans le massif de Villefermoy, depuis 2016, 4 à 8 individus + jeunes sont observés ! et la Bernache nonnette (en halte migratoire à l'étang de Saint-Quentin). Pour ce qui est des ZSC, le taux de mise à jour en 2017-18 s'élève à 60 %, avec 15 sites mis à jour en raison d'anomalies. Pas de nouveau habitat et aucune nouvelle espèce n'ont été recensés en Île-de-France. Seul, un changement taxonomique est intervenu Ile-de-France : le *Cottus gobio* a été remplacé par le *Cottus perifretum* (Chabot).

- Échanges et contributions animateur/DRIEE

- Mesures de gestion

Nous vous remercions également pour vos remontées concernant les principales mesures de gestion mises en œuvre sur vos sites, dans le cadre de l'enquête nationale conduite par le MNHN, coordinateur technique et scientifique des rapports pour 2019. Nous avons synthétisé et harmonisé par espèce et par habitat ; Camille Gazay du MNHN vous fait un retour juste après lors de son intervention.

- Changements 2018

- Mouvements de personnes

Plusieurs mouvements ont eu lieu en 2018 :

- Céline Przysiecki, animatrice N2000 sur trois sites du Val-d'Oise est partie au 1^{er} septembre. Elle sera remplacée courant 1^{er} trimestre 2019, un recrutement est en cours.
- Jeanne Lavialle, également animatrice sur trois sites des Yvelines et de la Seine-et-Marne est partie en octobre. Elle a été de suite remplacée par Sophie Coste-Durieux, la mission n'a pas été interrompue.
- Audrey Garcia, qui partira à la fin de l'année, sera remplacée par Guillaume Larrègle, en tant que co-animateur des sites N2000 de Fontainebleau.

- Modifications/extensions de périmètres

Les deux extensions transmises à la Commission européenne en 2017 pour la Vallée de l'Epte et le Petit Morin, qui ont valeur de PSIC sont en attente de la parution des listes biogéographiques au niveau de l'union européenne. Ils deviendront alors SIC, lorsque ces listes auront intégré les nouveaux périmètres.

Dans tous les cas, leurs FSD ayant été publiés sur le site du MNHN, ces 2 périmètres (PSIC) ont une existence légale en France : accès aux données et périmètres opposables, notamment en matière d'évaluation des incidences.

- Perspectives 2019

Dans le cadre de la convention CBNBP/DRIEE, le partenariat et l'accompagnement scientifique et technique sur la thématique Natura 2000 du Conservatoire botanique se poursuit, avec :

- les études sur l'ensemble des habitats agropastoraux franciliens ;
- le lancement d'études scientifiques sur les platières gréseuses du Sud francilien pour une possible extension du site « Buttes gréseuses de l'Essonne » ;
- l'élaboration de formations aux protocoles d'évaluation (landes, pelouses) dédiées aux animateurs N2000 ;
- l'organisation d'une journée de formation à la détermination des plantes exotiques envahissantes (qui s'appuie sur la synthèse que Jérôme Wegnez va nous présenter en fin de matinée);
- Nous réfléchissons à l'organisation d'une journée terrain, courant printemps, à destination des animateurs, en lien avec les travaux menés (ex : pelouses calcicoles sableuses) ou via un animateur volontaire , qui se propose à partager ce qui a été réalisé sur son site.

L'objectif est d'initier cette journée en 2019 afin qu'elle perdure les années suivantes.

De la salle

La formation à la détection des plantes exotiques envahissantes sera-t-elle accessible à des personnes autres que des animateurs Natura 2000 ?

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet Natura 2000 à la DRIEE

La priorité sera donnée aux animateurs, mais la question peut être étudiée, sachant que nous avons prévu plusieurs autres formations.

Outre le partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, nous projetons les actions suivantes en 2019 :

- la refonte de la rubrique Natura 2000 sur le site internet de la DRIEE ;
- le lancement de SIN2 (en remplacement du SUDOCO) au niveau régional ;
- l'organisation de la 8^e journée d'échanges du réseau Natura 2000 francilien (4^{ème} trimestre 2019);
- la fusion des trois sites à chiroptères du 77 (sur demande de la DDT) en une seule entité, dans le cadre d'une économie d'échelle et de gestion (un Copil s'est tenu le 12 novembre dernier); la procédure à mettre en œuvre est la même que pour une modification de périmètres.
- Dans un souci d'optimisation de traitement de l'instruction des dossiers animation N2000, la réalisation d'un guide sur le montage des demandes de subvention et de paiement, à destination des structures porteuses et des animateurs, et des services instructeurs (cadrage et remise à plat de l'instruction, pièces justificatives à fournir).

Enfin, l'année 2019 verra la mise en œuvre d'un calendrier « cycle de vie » animations et contrats, calendrier qui a été partagé et validé par les DDT et la région.

Afin de respecter ce calendrier d'une année d'instruction et paiement, les dates butoirs suivantes ont été définies pour le dépôt des dossiers :

- 31 mars : Dépôt des dossiers de demande de subvention de l'animation de l'année N ;
- 31 mai : Dépôt des dossiers de demande de paiement de l'animation de l'année N-1 ;
- Début mars et début septembre : Dépôt des demandes de projets de contrats Natura 2000, soit 2 mois avant le Comité Régional de programmation, du 30 avril et du 31 octobre. 2 sessions sont organisées pour les contrats.

Actualités nationales Natura 2000

Fabrice VELLA

Direction eau et biodiversité, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

- Le réseau Natura 2000 en chiffres

Le dispositif Natura 2000 couvre 1 780 sites au niveau national, ce qui représente près de 13 % du territoire métropolitain et 35 % de la Zone exclusive économique. Natura 2000 constitue le réseau d'espaces naturels protégés le plus vaste d'Europe. Il couvre 7 millions d'hectares terrestres et l'objectif est désormais de développer la partie maritime (les 12 derniers sites marins représentent à eux seuls deux fois plus que les 200 sites marins qui existaient jusqu'en 2017). Près de 94 % des DOCOB ont été adoptés et sont en phase d'animation. Le budget s'élève à environ 150 millions d'euros par an, financement assuré par le FEADER pour 55 millions d'euros et par l'État pour 58 millions d'euros. Parmi les autres financements, celui des Agences de l'eau représente environ 15 millions d'euros.

- Orientations prioritaires

Les orientations prioritaires s'inscrivent dans une mise en œuvre continue. Le modèle contractuel est apprécié au niveau national (CGEDD) et européen. L'objectif est maintenant de consolider le réseau et d'atteindre 100 % de DOCOB approuvés et animés. Le budget a été revalorisé de 2 millions d'euros en 2018 et une nouvelle augmentation est attendue en 2019. L'AFB continue d'appuyer les animateurs et les services gestionnaires, notamment en rédigeant des guides techniques. À titre d'exemple, le prochain CT88 sur les plans de gestion intégrera le DOCOB. Par ailleurs, le centre de ressources est accessible en ligne.

Parmi les autres priorités mises en avant par le CGEDD, figurent l'amélioration du suivi et de l'évaluation des mesures de gestion. Outre le centre de ressources, le SIN2 regroupera l'ensemble des informations disponibles sur les sites Natura 2000. Il sera issu de SUDOCO, mais de nombreuses informations nouvelles seront ajoutées. Le chantier est délicat à mener, marqué par des difficultés techniques. Une nouvelle version attendue au printemps 2019 intégrera également de nouvelles fonctionnalités. La partie relative aux sites est traitée par les informaticiens, tandis que les DOCOB sont pris en charge par les DDT, les DREAL et la DRIEE.

Bastien COIGNON

Direction eau et biodiversité, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

- Objectifs de conservation et mesures prioritaires

S'agissant des objectifs de conservation et des mesures prioritaires, nous visons le maintien de l'état de conservation existant et, à terme, la restauration, voire la récréation, de l'existant. Pour ce faire, nous nous appuyons sur :

- des séminaires biogéographiques européens sur la gestion des sites ;
- une hiérarchisation au niveau national et une priorisation au niveau local ;
- une « logique d'intervention » reposant sur une définition des besoins financiers.

- La mise à jour des FSD

La mise à jour des FSD doit se faire en continu, la saisie étant toujours assurée par l'État. Toutes les espèces ayant vocation à être inscrites au FSD, il importe de bien faire remonter les données à la DREAL. Parallèlement, une transmission se fait également du niveau régional au niveau central. Au passage, aucune modification de site ne peut se faire sans l'avis du Muséum national d'Histoire naturelle et de l'UMS, avis qui doit être sollicité avant la consultation des collectivités locales. Pour l'heure, les envois de bases ont lieu deux fois par an, en mai et en septembre. Une fois les PSIC approuvés par la Commission européenne, les arrêtés doivent être pris dans un délai de six ans. Cependant, les sites ont déjà une existence légale, avec toute la jurisprudence qui s'impose aux particuliers. Notre objectif est de prendre des « arrêtés balais » tous les trois ans.

Actualités régionales Natura 2000

Jérémy LE RAY

Conseil régional d'Île-de-France

Ma présentation sera beaucoup moins technique et davantage centrée sur les éléments financiers.

- Les sous-mesures Natura 2000 mises en œuvre en Île-de-France

Trois types d'opération sur quatre sont aujourd'hui opérationnels en Île-de-France :

- 7.6.1 - Animation des documents de gestion des sites Natura 2000 ;
- 7.6.2 - Contrats Natura 2000 ni-agricoles ni-forestiers ;
- 8.5.1 - Contrats Natura 2000 forestiers.

De plus, à partir de janvier prochain, vous pourrez également déposer vos dossiers relevant de la sous-mesure 7.1 « Élaboration et révision des DOCOB ». Le calendrier de mise en œuvre prévoira notamment la rédaction des appels à projets, des formulaires, des notices ou encore des rapports d'instruction. Il suppose également de développer l'outil de gestion OSIRIS d'instruction et de paiement des dossiers.

Les enveloppes FEADER maximales prévisionnelles allouées aux mesures Natura 2000 en l'Île-de-France sont les suivantes :

- 7.1 et 7.6.1 - Élaboration et animation des DOCOB : 2 300 000 euros ;
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers : 1 200 000 euros ;
- 8.5.1 - Contrats forestiers : 500 000 euros.

La Région, depuis le transfert de l'autorité de gestion en 2014, a accentué son implication dans le dispositif Natura 2000 en apportant un soutien financier par le biais du FEADER en contrepartie des crédits du Ministère de l'écologie. Par ailleurs, un agent du service agriculture copilote les mesures Natura 2000 avec la DRIEE et la DDT.

- La consommation budgétaire 2018 et les enjeux pour l'année 2019

Les montants FEADER programmés à ce jour sont les suivants :

- 7.1 - Élaboration et révision des DOCOB : 0 euro (en attente de l'ouverture) ;
- 7.6.1 - Animation des DOCOB : 1 058 281 euros (46 % de la maquette) ;
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers : 1 103 910 euros (92 % de la maquette) ;
- 8.5.1 - Contrats forestiers : 43 300 euros (8,6 % de la maquette).

Les montants FEADER engagés et payés à ce jour :

- 7.6.1 - Animation des DOCOB : 819 061 euros engagés et 622 591 euros payés ;
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers : 421 763 euros engagés et 31 560 euros payés.

Deux enjeux se dégagent pour 2019. Le premier concerne le « dégageant d'office ». L'Île-de-France a franchi le seuil de paiements FEADER fixé par la Commission européenne en 2018, mais 12 millions d'euros supplémentaires devront être versés en 2019. Nous devons donc continuer de travailler en étroite collaboration avec les DDT et la DRIEE pour poursuivre et amplifier le paiement des dossiers.

Le second enjeu est celui du cadre de performance : les autorités de gestion sont évaluées par la Commission européenne sur l'atteinte de 6 priorités communautaires, comprenant des indicateurs physiques et financiers. L'un d'entre eux n'est pas encore atteint en Île-de-France : « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes ». Le taux de réalisation plafonne aujourd'hui à 4,6 millions d'euros pour une cible à 12,7 millions d'euros et une cible acceptable de 10,7 millions d'euros. Néanmoins, les mesures agroenvironnementales et climatiques et celles en faveur de l'agriculture biologique devraient nous permettre d'atteindre ce seuil. Pour rappel, les types d'opération Natura 2000 contribuent également à cette priorité.

- Les évolutions des modalités de travail

À compter du 1^{er} janvier 2019, les dossiers Natura 2000 ne seront plus déposés au fil de l'eau, mais dans le cadre d'appels à projets. Toutes les mesures cofinancées par le FEADER sont en effet traitées de cette façon. En outre, cette façon de procéder améliorera le traitement des dossiers et fluidifiera le travail d'instruction des services de l'État.

Nous avons par ailleurs décidé avec la DRIEE de mettre en place une formation à destination des animateurs « Montage d'un dossier FEADER ». Organisée sur une demi-journée, cette formation sera dispensée conjointement par la Région et la DRIEE en présence des DDT.

- Échanges avec la salle

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet Natura 2000 à la DRIEE

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.

Bastien MOREIRA PELLET

Chef de pôle Police de la nature à la DRIEE

Je m'étonne que la contractualisation entre le FEADER et la Région prenne la forme d'engagements budgétaires à respecter. Je viens en effet du monde de l'eau, où les objectifs s'expriment plutôt en indicateurs mesurables de l'état de la nature.

Jérémy LE RAY

Conseil régional d'Île-de-France

Les objectifs ont été fixés conjointement par la Région et la Commission européenne. Ils sont mesurés par des indicateurs financiers mais également par des indicateurs physiques (surfaces concernés par un contrat Natura 2000, nombre d'espèces relevant de la directive « oiseaux » présent sur le site...).

De plus, s'il est prévu des enveloppes prévisionnelles maximales pour les dispositifs Natura 2000 ce n'est bien sûr pas pour restreindre la dynamique de conservation et de protection des espèces et habitats mais parce que le Programme de développement rural cofinance aussi de nombreux autres projets (modernisation des exploitations agricoles, soutien en faveur de l'agriculture biologique, installation des jeunes agriculteurs etc...).

Aujourd'hui, le plafond n'a pas encore été atteint et il existe des disponibilités financières sur d'autres types d'opération non-ouverts ou connaissant une programmation plus faible. Si cela s'avère nécessaire, et en concertation avec la DRIEE, des transferts financiers pourront être opérés vers les dispositifs Natura 2000.

Pour conclure, plus de 35% du budget du Programme est consacré à des mesures en faveur de l'environnement. Le seuil minimal fixé par la Commission étant de 30%.

Valérie DELAGE

Office national des Forêts

Pouvez-vous préciser les dates butoirs pour le dépôt des dossiers ?

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet Natura 2000 à la DRIEE

Les DDT pourront vous faire passer le calendrier « cycle de vie d'un dossier » que nous avons validé ensemble. Les dates des Comités régionaux de programmation (CRP) des contrats N2000 sont fixées au 30 avril et 31 octobre, ce qui sous-entend un comité de sélection des contrats 10 jours avant, et par conséquent, un dépôt des dossiers aux **dates butoirs** suivantes : 1ère semaine de mars et 1ère semaine de septembre.

Interventions et échanges sur les enjeux Natura 2000 franciliens pour un partage d'information à l'attention des acteurs de Natura 2000 en Ile-de-France (animateurs et partenaires) et des structures partenaires

Retour sur l'enquête concernant les mesures de gestion dans le cadre des reportages communautaires Directive Habitats, Faune, Flore et Directive Oiseaux

Camille GAZAY

UMS Patrinat

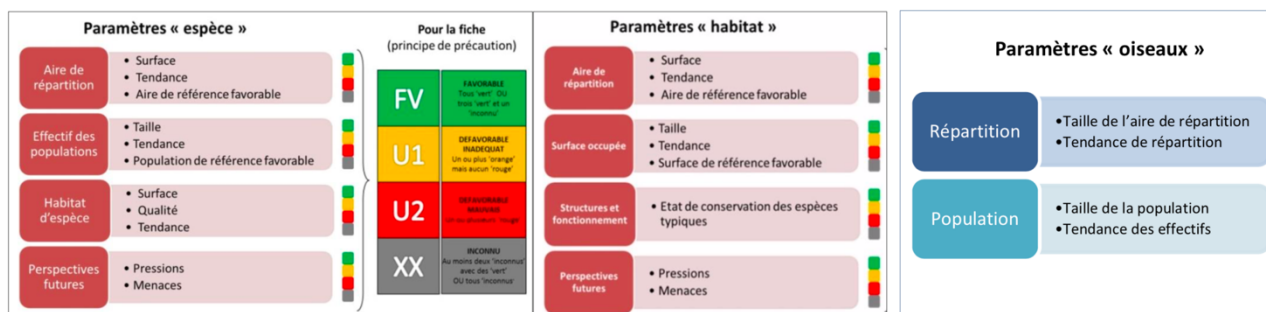
- Contexte et principes des reportages communautaires

Les reportages sont encadrés par la directive Oiseaux (DO) et la directive Habitats-Faune-Flore (DHFF), lesquelles engagent les États membres à fournir régulièrement à la Commission européenne un rapport sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, ainsi que sur les statuts et tendances des populations d'oiseaux. L'enjeu consiste donc à assurer un suivi régulier pour, d'une part, évaluer l'état de la biodiversité à l'échelle européenne, et, d'autre part, mesurer les effets des politiques mises en œuvre dans les différents États membres.

Pour la rapportage 2019, l'évaluation DHFF porte sur 307 espèces et 132 habitats. Une évaluation est réalisée pour chacune des six régions biogéographiques : atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine pour les régions terrestres, marine atlantique et marine méditerranéenne pour les régions marines. Le rapportage étant réalisé tous les six ans, le dernier date de 2013. L'objectif de la directive est un maintien ou le rétablissement dans un état de conservation « favorable ».

En ce qui concerne la directive Oiseaux, toutes les espèces nicheuses et certaines espèces hivernantes ou de passage sont concernées. L'évaluation porte sur l'ensemble du territoire. Dans un souci d'harmonisation des calendriers, le rapportage sera également réalisé en 2019. Le résultat s'exprime en matière de statuts et de tendances.

La méthodologie est fixée par la Commission européenne, avec participation des États membres. Le cahier des charges comprend un certain nombre de paramètres :



Le rapportage s'appuie sur système d'expertise collaborative, avec plusieurs experts mobilisés sur chaque espèce et habitat. Chaque fiche d'évaluation fait l'objet d'une rédaction, d'une ou plusieurs relectures, puis donne lieu à une validation .

- 2) Enquête sur les mesures de gestion mises en œuvre

Les remontées sur les mesures de gestion mises en œuvre visent à répondre à une section du rapportage mise en place depuis le deuxième rapportage 2007-2012. Cette section ne concerne que les espèces justifiant la désignation de sites Natura 2000 (DHFF annexe II et DO) et les habitats.

Les objectifs sont les suivants :

- avoir une vision globale des principales mesures mises en œuvre ;
- alimenter l'évaluation du réseau Natura 2000 ;
- comprendre les tendances observées dans l'état de conservation.

Les principales mesures rapportées sont au nombre maximum de 10, et doivent répondre à une typologie commune à l'échelle européenne. Cette typologie est basée sur des catégories d'activité (mesures liées aux activités agricoles, sylvicoles, industrielles, etc.) et construite parallèlement à la typologie des pressions et menaces.

Depuis le précédent rapportage, les experts ont attiré l'attention sur la difficulté à renseigner ces informations relatives aux mesures de gestion. Une consultation des DREAL a donc été mise en place, de manière à disposer d'une synthèse des mesures de gestion au niveau régional. Pour cet exercice, la moitié des régions nous a répondu et nous avons mis l'ensemble des résultats obtenus à la disposition des experts. Dans le détail, les principales mesures sont liées aux activités agricoles, aux activités sylvicoles, aux activités résidentielles ou industrielles, aux espèces exotiques, à la réintroduction d'espèces protégées ou aux modifications hydrologiques.

Les mesures le plus fréquemment citées sont les suivantes :

- maintenir des pratiques agricoles extensives et des éléments paysagers agricoles existants
- rétablir des pratiques agricoles adaptées pour répondre à la déprise ;
- améliorer l'habitat d'espèces visées par les directives nature ;
- gérer les habitats (hors agricoles et forestiers).

En Île-de-France plus spécifiquement, s'ajoutent des mesures liées aux pollutions de cours d'eau ou de zones humides, ou encore la non-conversion d'habitats naturels en forêts.

- Rapportage 2019 et perspectives

Comme indiqué plus haut, les experts disposent de toutes les informations détaillées pour faciliter le rapportage 2019. Ainsi, pour une espèce donnée, ils savent quelles sont les mesures les plus fréquemment citées dans les régions qui les concernent. Ces informations les aideront à prioriser les mesures proposées.

En matière de calendrier, la rédaction des fiches et leur validation se déroulera jusqu'en février pour la DHFF et jusqu'en mars pour la directive Oiseaux. Après une phase de traitement informatique, le rendu à la Commission européenne sera effectué fin avril pour la DHFF et fin juillet pour la directive Oiseaux. Les résultats mis en forme seront mis à disposition sur le site de l'INPN.

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet Natura 2000 à la DRIEE

Avez-vous des questions ?

Lucile RAMBAUD

Cheffe du Service nature, paysage et ressources, DRIEE

Sera-t-il possible d'avoir les résultats non par région biogéographique, mais par région ?

Camille GAZAY

UMS Patrimoine

Non, car l'évaluation est réalisée par région biogéographique. En revanche, le rapportage comprend une carte de distribution des espèces et des habitats.

Stéphane LUCET

Chef du pôle espaces et patrimoine naturel, DRIEE

Croisez-vous les données avec les listes rouges nationales et régionales ?

Camille GAZAY

UMS Patrimoine

Nous avons comparé les deux méthodologies après le rapportage de 2013. En théorie, les résultats doivent tout de même converger, même si certains paramètres d'évaluation diffèrent. Nous avons donc demandé aux rédacteurs de tenir compte de la liste rouge lorsque celle-ci existe. Une veille est également assurée dans le cadre des groupes de validation : en cas d'écart trop important avec les résultats de la liste rouge, les paramètres sont repassés en revue.

Lucile RAMBAUD

La France rendra sa copie en avril à la Commission européenne. Quand celle-ci rendra-t-elle ses conclusions sur l'évaluation de la conservation à l'échelle communautaire ?

Bastien COIGNON

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Pas avant 2020 selon moi, sachant que l'Union européenne doit d'ici là revoir sa stratégie en matière de biodiversité.

Arnaud LEDOUX
DDT95

Parvenez-vous tout de même à avoir un aperçu de l'état de la conservation sur les sites Natura 2000 ?

Camille GAZAY
UMS Patrinat

Nous n'avons pas d'évaluation pour le réseau uniquement, mais nous devons fournir à la Commission européenne les tendances concernant les effectifs et les habitats dans le réseau. Il est ainsi possible de les apprécier au regard des tendances nationales. L'état de conservation au sein du réseau s'appréhende dans le cadre des évaluations effectuées à l'échelle de chaque site.

Évaluation de l'efficacité des mesures Natura 2000

Camille BERNARD
UMS Patrinant

Pour rappel, nous travaillons à trois échelles différentes :

- le site ;
 - le domaine biogéographique ;
 - la parcelle.
-
- Site

Deux stagiaires ont réalisé des études sur cinq sites situés en zone humide ou en milieu agropastoral en région Île-de-France, Auvergne et Centre. L'objectif était de mobiliser la documentation disponible et de réaliser des enquêtes de terrain. À titre d'exemple, l'examen de l'évolution des habitats cibles par photo-interprétation a montré que, sur le site des pelouses calcaires du Gâtinais, les pertes d'habitat naturel ouvert sont passées de 3,3 hectares par an entre 1969 et 1999, à 0,3 hectare par an depuis 1999 grâce à une action de réouverture.

D'une manière générale, les études montrent que le déclin de la biodiversité se poursuit, mais qu'il est moindre en présence de Natura 2000.

Les effets des différents outils de Natura 2000 sont les suivants :

- contrats ni-ni : l'efficacité de ces contrats est avérée, mais leur mise en œuvre est insuffisante et ils ne sont que ponctuels ;
- MAEC : la mise en œuvre est plus satisfaisante, mais l'effet qualitatif est difficile à mettre en évidence ;
- régime d'évaluation d'incidences : l'efficacité dépend de l'envergure des projets, ce qui crée un certain découragement ;
- autres : les chantiers bénévoles favorisent la sensibilisation, mais leur effet est difficile à mesurer.

Ces études ont mis en évidence plusieurs enseignements méthodologiques :

- une bonne synergie avec d'autres outils de protection (ENS, sites classés, etc.) ;
- l'approche par enjeu permet d'identifier des enjeux non traités par le gestionnaire ;

- la difficulté à traiter les sources de dégradation hors sites (cf. les intrants sur le bassin versant) ;
 - les difficultés liées à l'absence d'objectifs de conservation quantitatifs.
- **Domaine biogéographique**

L'analyse des données STOC permet de comparer les tendances des populations d'oiseaux hors et dans Natura 2000. Une étude a également été réalisée sur les surfaces toujours en herbe. Dans les deux cas, les actions de Natura 2000 contribuent à enrayer le déclin constaté.

- Parcelle

L'objectif à travers cette étude est de financer le suivi de l'efficacité de mesures de gestion sur un échantillon de sites pilotes Natura 2000 (réaliser une telle étude sur l'ensemble des sites serait en effet impossible en matière de moyens humains et financiers). Les conclusions qui en seront tirées pourront être mobilisées sur les autres sites.

Pour 2019, deux mesures sont visées :

- la restauration et l'entretien de milieux ouverts ;
- la restauration et l'entretien de mares.

Cette évaluation sera mise en œuvre sur des sites dont les DOCOB intègrent ces mesures. La sélection des dossiers se fera sur des critères de pertinence technique et nous visons plus particulièrement les animateurs. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en janvier. Cinq à dix sites pilotes seront retenus pour chaque mesure et le financement sera assuré par l'AFB. L'UMS PatriNat accompagnera chaque porteur de projet, sachant que l'évaluation durera cinq ans.

Les objectifs du cahier des charges sont les suivants :

- dégager l'effet propre des mesures de gestion mises en œuvre au sein du réseau ;
- garantir une robustesse méthodologique suffisante ;
- proposer un dispositif adaptable aux conditions locales ;
- permettre une analyse des résultats au niveau national.

Il contient :

- une série d'indicateurs et protocoles associés pour chaque mesure ;
- une partie « socle » obligatoire et une partie « boîte à outils » optionnelle.

Pour ce qui est du calendrier, la sélection des dossiers interviendra début 2019, pour un lancement des suivis en mars. Les premiers résultats sont attendus pour le mois de décembre. Le processus sera renouvelé jusqu'en 2023, avec une présentation de la synthèse des résultats en 2024.

Stéphane LUCET

Quelle publicité ferez-vous de l'appel à manifestation d'intérêt ?

Camille BERNARD

UMS Patrinat

L'appel sera publié sur le site de l'AFB, qui finance l'opération. Il sera relayé par la lettre d'information Natura 2000, le centre de ressources ou encore les DREAL.

Tour d'horizon des habitats agropastoraux d'Île-de-France, état d'avancement des connaissances

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Nous avons engagé depuis 2015 un ambitieux travail de synthèse sur les habitats agropastoraux en partenariat avec la DRIEE. Alors que ces habitats recèlent une très forte valeur patrimoniale, ils sont en régression sur l'ensemble du territoire. Si nous avons engagé cette étude, c'est parce que leur conservation doit être considérée comme une priorité.

Les objectifs sont multiples :

disposer d'une vision de la diversité, de la répartition et de la représentativité de ces habitats ;

- valider la présence de certains habitats sur les sites Natura 2000 ;
- hiérarchiser les enjeux de conservation ;
- évaluer le réseau Natura 2000 francilien ;
- proposer des extensions de périmètre ;
- concevoir des protocoles d'évaluation de l'état de conservation.

Pour rappel, les habitats agropastoraux sont des habitats ouverts dont l'expression et le maintien résultent d'un usage agricole du sol, orientés vers l'élevage. Il s'agit donc à la fois d'un patrimoine naturel et d'un patrimoine culturel.

Il existe deux grandes catégories d'usage des sols qui vont influencer sur l'expression de ces habitats:

la production de fourrage génère les prairies et de manière anecdotique certaines tourbières;

- le pacage des bêtes permet l'expression de pelouses et de landes

Trois grandes catégories d'habitats peuvent être distingué : :

les habitats agropastoraux stricts (lié à l'élevage):

- 9 habitats de la DHFF dont 3 prioritaires ;
- 2 habitats patrimoniaux absents de la DHFF ;
- les habitats associés (habitats le plus souvent imbriqués dans les habitats précédents mais dont l'expression n'est pas strictement liée à l'élevage mais favorisée) :
 - 7 habitats (habitats de dalles, éboulis, etc.) de la DHFF, dont 3 prioritaires ;

les habitats dérivés (habitats issus d'un abandon du système agropastoral):

- 3 habitats (mégaphorbiaies, roselières, etc.).

Au total, 21 habitats sont considérés comme liés à des activités agropastorales en Île-de-France (soit 45 % du total).

Un diaporama est projeté.

Le réseau Natura 2000 endosse une forte responsabilité dans la préservation de ces habitats en Ile-de-France pour plusieurs habitats particulièrement représentés en son sein : tourbières basses alcalines, landes humides atlantiques septentrionales ou landes sèches européennes. À l'inverse, d'autres habitats sont sous-représentés : pelouses acidiphiles, prairies à *Molinia*, dunes intérieures. Des ajustements de périmètres pourraient être engagés pour y remédier.

La filière d'élevage est en déclin majeure en Île-de-France, puisque le cheptel d'ovins et le cheptel de bovins ont respectivement régressé de 91 % et 81 % entre 1955 et 2013.

Les causes de ce déclin sont multiples :

- L'intensification des productions liée aux politiques publiques (PAC particulièrement)
- Spécialisation des territoires la PAC (intensification, remembrement) ;
- la mondialisation (perte de rentabilité conduisant en une déprise ou une reconversion des usages du sol : populiculture, culture céréalière) ;
- Amélioration des technologies.

Le dispositif de contractualisation de Natura 2000 est très adapté, car il permet de remettre l'agriculteur au cœur du processus de conservation et peut favoriser le retour d'une activité d'élevage. Malheureusement, ces actions sont encore marginales par rapport aux enjeux de conservation. Le plus difficile est de trouver des opportunités locales, lesquelles sont très rares sur le territoire francilien.

Le calendrier de l'étude est le suivant :

- 2015/2016 : landes ;
- 2018 : finalisation de la synthèse sur les pelouses calcicoles ;
- 2019 : dalles et pelouse acidiphiles ;
- 2021 : l'ensemble des habitats stricts seront traités.

Avez-vous des questions ?

Aurélien VIEILLEFOSSE

Directrice adjointe de la DRIEE

Le sujet mérite un véritable effort de communication, car les bénéfices de l'élevage sur la biodiversité ne sont jamais mis en avant. La DRIAAF est aussi désireuse d'intervenir, même s'il sera très difficile de reconstruire une filière en Île-de-France. Il existe également un fonds de compensation agricole qui pourrait être sollicité.

Valérie DELAGE

Office national des forêts

Quelle différence faites-vous entre les prairies à *Molinia* et les formes dégradées d'habitat forestier ?

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Ces prairies peuvent effectivement avoir pour origine un système forestier. De même, quand une prairie à *Molinia* est très dégradée, la question se pose de savoir s'il s'agit toujours d'une prairie à *Molinia*. Les formes les plus favorables et en meilleur état de conservation,

dont le cortège est le plus complet, sont liées à des habitats agropastoraux.

Application du protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles franciliennes sur le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine (91)

Camille HUGUET

Animatrice du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Juine, NaturEssonne

Trois transects d'évaluation ont été mis en place sur la Juine : un en 2015 et deux en 2017. Le protocole d'évaluation a été intégré au DOCOB en 2018.

Ce protocole se décline en plusieurs étapes :

- élaboration d'un plan d'échantillonnage et définition d'unités de gestion ;
- installation des bornes topographiques pour matérialiser le transect ;
- délimitation et description des segments de végétation ;
- traitement des données.

Le plan d'échantillonnage devrait être réalisé pour 2019. La mise en place de trois transects devrait pendre une journée, tout comme la mise en forme et l'analyse des données. Par ailleurs, la formation dispensée par le CBNBP a vocation à être maintenue, car elle est primordiale. Pour aller plus loin, il serait intéressant de coupler cette évaluation avec un indicateur « faune ».

Maria VILLALTA

Animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais

En 2015, trois transects ont été mis en place sur le site du Gâtinais et une formation a été dispensée par le CBNBP. En 2016, NaturEssonne a investi dans du matériel à hauteur de 500 euros. En 2017, j'ai pu suivre les transects de 2015, qui ont obtenu une note de 85 %. J'ai également pu mettre en place trois nouveaux transects grâce à la journée de formation du CBNBP, lesquels ont tous obtenu 100 %. En 2018, nous avons mis en place un transect, toujours dans le cadre de la formation du CBNBP. La note actuelle, appelée à évoluer, est de 60 %. Enfin, j'ai pu appliquer le protocole sur un autre site de pelouses calcaires. Comme l'a souligné Camille Huguet, la formation du CBNBP est indispensable pour bien comprendre et mettre en place le protocole.

Nicolas FOLLIOU

Animateur du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne

N'étant pas naturaliste, j'ai suivi une journée de formation en juin afin de m'approprier le protocole, qui est assez fonctionnel et opérationnel. Les pelouses calcicoles représentent près de 100 hectares sur les 971 hectares du site, ce qui garantit une bonne représentativité. Deux transects avaient déjà été matérialisés et j'ai réussi à en placer 10 en août, ce qui m'a pris deux jours cumulés (les conditions étaient favorables : accès rapide au site, unités de gestion rapprochées, transects de 50 mètres essentiellement). La phase de cartographie des transects, de saisie de la base de données et de vérification des résultats a également duré deux jours. Globalement, un état de conservation correct a été identifié, sauf pour une unité de gestion marquée par davantage de colonisations ligneuses et de fourrés.

Violaine MESLIER

Animatrice du site Natura 2000 de la Bassée

Les pelouses calcicoles ne représentent que 4,5 hectares sur notre site, mais l'enjeu est fort sur ce site. Nous avons mis en place six transects en deux jours seulement. Les notes sont très hétérogènes, certaines unités de gestion étant très embroussaillées. Parmi les problèmes identifiés, figurent la présence de ligneux et d'espèces rudérales. Nous sommes à cet égard confrontés à un choix de gestionnaire : pour l'une des unités de gestion, il suffirait de couper des arbustes pour faire passer la note de 50 % à 80 %. L'alternative est donc la suivante : conserver un état de conservation optimal, ou favoriser la diversité de la flore.

Bastien COIGNON

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

La méthode utilisée ressemble à celle du Muséum national d'Histoire naturelle, mais modifiée.

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Précisément, nous nous sommes basés sur la méthode du Muséum national d'Histoire naturelle en la rendant accessible au plus grand nombre, car tous les animateurs ne sont pas naturalistes. Nous n'avons pas encore fait de remontée sur ce protocole au Muséum.

Bastien COIGNON

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

La prairie a-t-elle toujours eu cette surface, ou des arbres sont-ils apparus progressivement tout autour ? Tenez-vous compte de la connectivité entre prairies ?

Violaine MESLIER

Animatrice du site Natura 2000 de la Bassée

Le site de la Bassée est très particulier : tous les habitats sont en mosaïques, composés de toutes petites surfaces. Envisager une réouverture est délicat : faut-il s'appuyer sur la situation de 1949 ou sur celle des années 1990 ? En tant que gestionnaires, il nous a paru préférable de conserver quelques arbustes.

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Le gain de 30 points escompté en coupant les arbustes me paraît excessif. En effet, l'indicateur surface/pelouse n'est pas dégradé si le site présente une certaine hétérogénéité.

Bastien MOREIRA-PELLET

Agence de l'eau Seine Normandie

D'une manière générale, il s'agit de savoir comment lutter contre la fermeture des milieux dans un contexte de déprise pastorale.

Violaine MESLIER

Animatrice du site Natura 2000 de la Bassée

Ce sont des choix de gestionnaire.

François QUAGNEAUX

Agence Ile-de-France à la coopérative forestière CoforOuest

La gestion environnementale est-elle confrontée à la gestion globale ? En d'autres termes, le gestionnaire forestier connaît-il les unités de gestion et le travail qui y est réalisé ?

Violaine MESLIER

Animatrice du site Natura 2000 de la Bassée

Nous ne sommes présents que sur des propriétés privées : nous ne pouvons intervenir qu'avec l'aval du propriétaire.

François QUAGNEAUX

Agence Ile-de-France à la coopérative forestière CoforOuest

A mon sens, il peut être intéressant pour nous d'intégrer à la démarche le gestionnaire de l'espace (qui se trouve être le plus souvent un espace boisé). Pour reprendre l'exemple de la Haute Vallée de l'Essonne, je trouve regrettable que les cinq unités de gestion qui appartiennent à un propriétaire privé n'apparaissent pas dans le Plan simple de gestion forestier. Il me semble pourtant important de faire le lien entre le travail que vous menez à bien et celui que le forestier met en œuvre avec son propriétaire. Cette collaboration entre le gestionnaire du site environnemental et le gestionnaire de la forêt permettrait d'éviter des erreurs liées aux éléments qui manquent dans le Plan simple de gestion forestier.

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

La terminologie doit être précisée : ici, les unités de gestion sont des entités homogènes. En d'autres termes, elles ne renvoient pas à des actes de gestion. Par ailleurs, j'imagine que les Plans simples de gestion forestière sont établis en prenant connaissance des DOCOB. Or la cartographie des habitats met bien en évidence la présence de pelouses, dont les UG ne font que reprendre les contours.

Violaine MESLIER

Animatrice du site Natura 2000 de la Bassée

Nous nous rapprochons des propriétaires détenteurs d'un Plan simple de gestion forestière afin qu'ils prennent en compte les secteurs à enjeux. Au passage, beaucoup de propriétaires n'en ont pas, car leurs parcelles sont très petites.

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Sachez enfin que le protocole est en cours d'amélioration. J'ai en effet procédé à quelques modifications au fur et à mesure des formations dispensées. Certains d'entre vous seront peut-être amenés à revoir la saisie de leurs données, ce qui pourrait entraîner des changements de notes.

Présentation de la nouvelle liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France, déclinaison sur les périmètres Natura 2000

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Dans le cadre du contrat d'objectifs de biodiversité passé avec GRTgaz et la région Île-de-France, nous avons eu l'opportunité de mettre en place une liste de référence actualisée de plantes exotiques envahissantes (PEE). Cette liste hiérarchisée vient compléter les outils existants, de manière à favoriser la cohérence des politiques de conservation de la biodiversité.

Pour rappel, un règlement européen adopté en 2014 vise à instituer un cadre d'action destiné à prévenir, réduire au minimum et atténuer les incidences négatives des EEE sur la biodiversité et les services écosystémiques. Concrètement, cela se traduit par l'interdiction d'importation, de transport, de commercialisation, d'utilisation, de culture et d'introduction dans l'environnement sur l'ensemble du territoire européen de 49 espèces, dont 23 végétales.

Ce texte européen a été décliné à l'échelle nationale dans le cadre de la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité. Un premier article reprend le règlement européen et un deuxième définit des opérations de lutte envers les EEE. Par arrêté du 8 février 2018, la liste des espèces concernées a été alignée sur celle définie au niveau européen.

La liste régionale ne concerne que les espèces ayant un impact environnemental (les espèces pouvant générer un impact sanitaire ou économique n'ont pas été prises en compte).

Comme il n'existe aucune méthode standardisée au niveau national, deux méthodes d'évaluation conjointes ont été utilisées :

- l'arbre décisionnel à neuf questions de la méthode EPPO ;
- la méthode prédictive à 12 questions de la méthode Weber & Barbara Guppy.

Une liste hiérarchisée de PEE a ainsi été obtenue. Une stratégie d'action peut être associée à chacune des quatre catégories de cette liste :

- PEE émergentes : éradication ou limitation du front de colonisation ;
- PEE implantées : mesures ciblées sur des secteurs à enjeux ;
- liste d'observation : détection précoce d'un changement de comportement ;
- liste d'alerte : éradication préventive envisageable et vigilance accrue sur le territoire nécessaire.

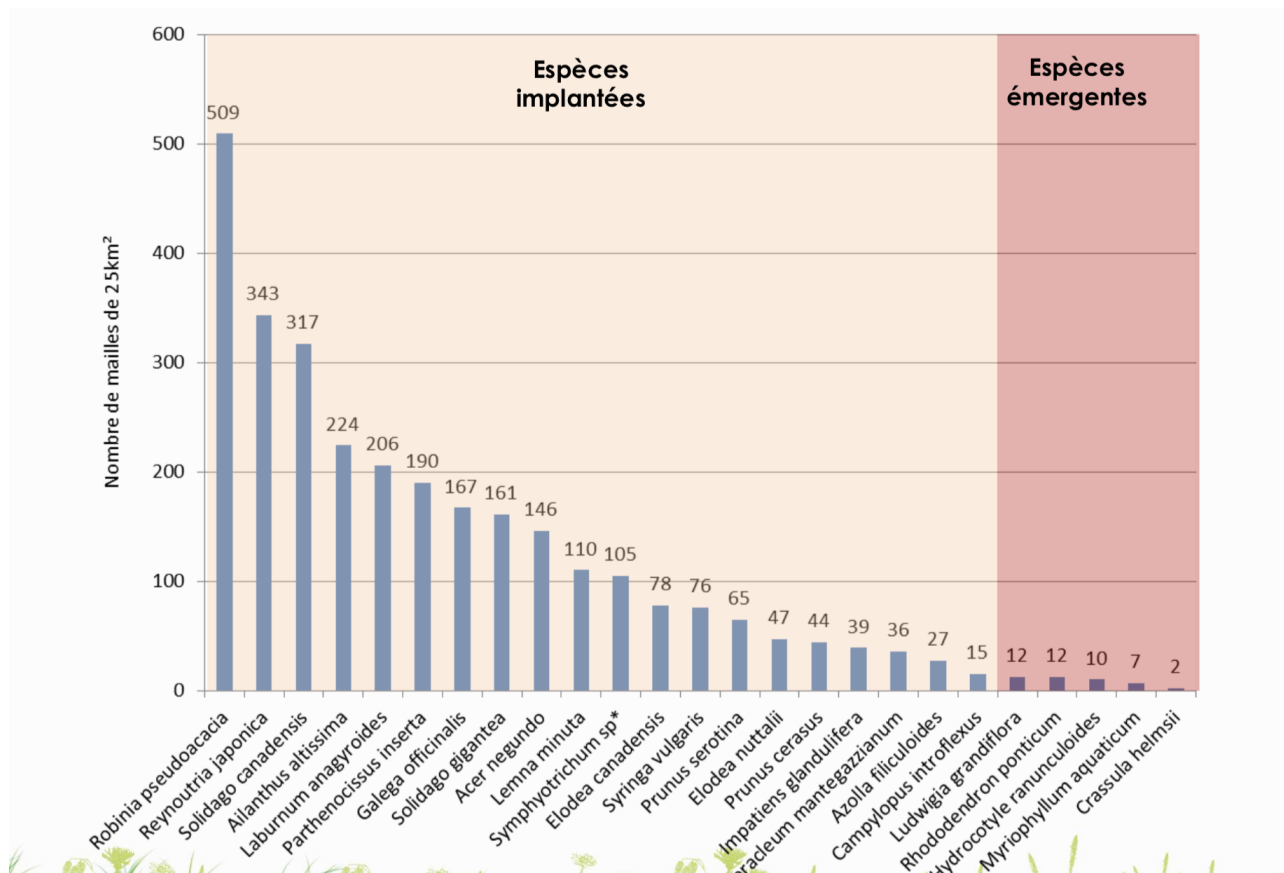
Ont ainsi été identifiées :

- 602 espèces exogènes en Île-de-France ;
- 25 PEE avérées (dont cinq invasives émergentes) ;
- 35 espèces à surveiller.

Les principaux milieux concernés sont les milieux aquatiques (30 %) et les milieux riverains herbacés (28). Ces 25 PEE sont principalement centrées sur la petite couronne et les grandes

vallées (Essonne, Seine, Oise). Le « hot spot » des espèces exotiques envahissantes est le bois de Vincennes.

Le degré d'invasion suit cette répartition :



Les actions de lutte doivent privilégier les espèces émergentes, car l'éradication est encore possible. Pour les espèces implantées, les actions se concentreront sur les sites à enjeux.

Au sein du réseau Natura 2000, la répartition des PEE est la suivante :

	IDF	N2000	%
PEE émergentes	5	2	40,00
PEE implantées	20	19	95,00
Liste d'observation	17	16	94,12
Liste d'alerte	18	7	38,89

En fin de compte, les sites Natura 2000 abritent neuf espèces émergentes ou en liste d'alerte, c'est-à-dire les espèces qui appellent à une vigilance renforcée et à des actions rapides. Le réseau N2000 constitue un réseau d'observateur important qu'il serait nécessaire de mettre à profit pour mieux suivre et gérer les espèces émergentes. Une formation est ainsi programmée en 2019, de manière à vous permettre d'identifier les espèces concernées.

[illegible]

Au passage, certaines espèces ne sont considérées comme des espèces exotiques envahissantes avérées que sous condition. Il en va ainsi du rhododendron ou du lilas.

Nous avons besoin de disposer de vos observations le plus rapidement possible, de façon à nous tourner vers les personnes qui pourront intervenir. Sachez enfin que si vous constatez la présence d'ambrosie sur votre site, il est indispensable d'en informer la FREDON.

Avez-vous des questions ?

De la salle

Des actions sont-elles menées auprès des entreprises qui vendent des plantes envahissantes en les présentant dans leur catalogue comme des « plantes faciles » ?

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Plusieurs espèces (toutes celles inscrites dans le règlement européen) sont interdites à la commercialisation. Par ailleurs, certaines confédérations d'horticulteurs s'interdisent de commercialiser des espèces problématiques. Une prise de conscience est en cours, même si les rhododendrons et le syringa font encore partie des espèces les plus présentes dans nos jardins.

Olivier MARCHAL

Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse

Avons-nous des preuves d'un impact environnemental fort du robinier et du rhododendron ? Parallèlement, je m'étonne que le myriophylle aquatique ne figure pas dans la liste.

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Voilà pourquoi nous avons besoin de vos informations pour actualiser la liste. S'agissant de l'impact environnemental, la littérature ne fournit pas de données réelles. La méthode s'appuie donc sur deux indicateurs : la densité de l'espèce et la durée de l'impact dans le temps. Ainsi, le phytolacca n'est qu'en observation, car il s'agit d'une espèce annuelle qui se développe ponctuellement sur une période courte. Pour l'heure, son impact sur la faune n'est pas encore établi. Si des données réelles sont disponibles, elles doivent être prises en compte. Par exemple, le robinier est reconnue comme une espèce améliorante fixatrice d'azote. Un seul individu peut modifier le milieu d'une pelouse oligotrophe.

François QUAGNEAUX

Agence Ile-de-France à la coopérative forestière CoforOuest

Le phytolacca a tout de même un impact sur la régénération naturelle forestière.

Jérôme WEGNEZ

Conservatoire botanique national du bassin parisien

Cela reste un impact transitoire.

Clôture de la matinée

Stéphane LUCET

Chef de pôle espaces et patrimoine naturel

Je retiens une bonne nouvelle de cette matinée : le budget de Natura 2000 a augmenté de 2 millions d'euros en 2018 et il devrait de nouveau être revalorisé en 2019. Cependant, la région n'en profitera qu'à la condition que les animateurs arrivent à faire émerger des contrats Natura 2000. Même si l'exercice est difficile, l'action des animateurs est à cet égard essentielle.

Un nouvel échéancier est prévu en 2019 afin de mieux coordonner la montée des dossiers de demande de subvention. Nous reviendrons vers vous pour vous en rappeler les dates.

Le bilan des mesures mises en œuvre par Natura 2000 montre que ces mesures n'empêchent pas le déclin, mais qu'elles le ralentissent, preuve qu'elles ne sont pas inutiles. Ces mesures restent donc insuffisantes et la Commission européenne et l'État auront à en tirer des conséquences à l'occasion du rapportage.

Je souligne également les synergies qui existent entre les différents dispositifs, comme Natura 2000, les Espaces naturels sensibles ou encore les Périmètres régionaux d'intervention foncière. En effet, ces outils de maîtrise foncière sont des leviers essentiels pour l'action et permettent de mettre en œuvre de nombreux contrats N2000.

Comme vous l'avez entendu, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2019. Là encore, nous vous ferons suivre les informations.

Les habitats agropastoraux mettent en évidence le déclin de l'élevage. Agir sur cet enjeu au niveau régional est une véritable gageure, car la filière est dans une situation telle qu'il lui sera difficile de remonter la pente. Une action conjointe doit être menée par les services de l'État, de l'environnement et de l'agriculture, mais aussi de la Région, qui porte le FEADER et la stratégie régionale pour la biodiversité, ainsi que de la chambre d'agriculture.

Nous pourrions également demander au CRPF de présenter son action dans le cadre de l'élaboration des Plans simples de gestion forestière pour savoir comment il prend en compte les annexes Natura 2000.

Enfin, le travail réalisé par le CBNBP sur les espèces invasives est très intéressant. Une formation sera proposée prochainement pour vous aider à identifier les espèces émergentes et les espèces de la liste d'alerte présentes sur votre territoire, de manière à disposer des connaissances pour intervenir rapidement.

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet Natura 2000 à la DRIEE

Je vous remercie d'avoir pu être présent à cette 7ème édition de la journée d'échanges de notre réseau Natura 2000, je remercie tous les intervenants sur leurs éclairages et les différentes démarches engagées, je remercie les animateurs pour leur retour sur le protocole relatif aux pelouses calcaires, car nous les avons sollicités en urgence ; pour la prochaine journée, nous renouvellerons notre demande car vos retours d'expériences sont

très dynamisants et riches d'enseignement.

N'hésitez pas à prendre les documents que nous avons mis à votre disposition, et à diffuser la brochure Natura 2000 lors des Copils et autres évènements.

Les interventions en salle s'achèvent à 13H15.

Après le repas pris en commun au restaurant des Alizées, deux itinéraires de visites du site Natura 2000 de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines/réserve naturelle portant sur le retour d'expérience des 3 contrats Natura 2000 (réouvertures des milieux et de roselières, coupes de ligneux, restauration de milieux pour favoriser la reproduction du Blongios nain) réalisés sur le site depuis 2013, sont proposés.

Sigles

AEV : Agence des espaces verts
AFB : Agence française pour la biodiversité
ANVL : Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau
ARB : Agence régionale pour la biodiversité
ASP : Agence de services et de paiement
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
COPIL : Comité de pilotage
CRP : Comité régional de programmation
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité
DHFF : Directive habitats-faune-flore
DOCOB : Document d'objectifs
DOM : Département d'outre-mer
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIEE : Direction régionale et interdépartementale Environnement et Energie
DRIAAP : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EEC : Évaluation de l'état de conservation
EIC : Espèce d'intérêt communautaire
EIN : Évaluation des incidences Natura 2000
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FSD : Formulaire standard de données
HIC : Habitat d'intérêt communautaire
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MAE : Mesure agro-environnementale
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
MTES : Ministère de la Transition écologique et solidaire
ODBU : Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
ONF : Office national des forêts
PAC : Politique agricole commune
PDR : Programme de développement rural
PNR : Parc naturel régional
PSG : Plan simple de gestion
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SDRIF : Schéma directeur régional d'Île-de-France
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SNPR : Service nature, paysages et ressources
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
TAG : Territoire d'agrément
TVB : Trame verte et bleue
UE : Union européenne
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation